

Commune de
67650 Dambach-La-Ville



Arrêté MUNICIPAL
Portant permis de stationnement sur le
domaine public

N° 74/2016

Le Maire de la commune de Dambach la Ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1;

Vu le Code de la route;

Vu le Code de la voirie routière;

Vu la demande de M. Léon FREY, 5 rue de la Porte Haute, 67650 DAMBACH-LA-VILLE qui souhaite occuper temporairement le domaine public avec un camion devant le 5 rue de la Porte Haute, 67650 DAMBACH LA VILLE

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux;

ARRETE

Article I. Le 18 mai 2016, M. Léon FREY est autorisé à procéder au stationnement d'un camion de 12 H 30 à 15 H 00, au 5 rue de la Porte Haute 67650 à DAMBACH LA VILLE.

Article II. La rue de la Porte Haute sera fermée à la circulation de 12H30 à 15H

Article III. Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : interdiction de stationnement
- Sécurité: interdiction de passage pour les piétons.
- Route barrée

Article IV. La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

Article V. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Barr
- M. FREY Léon
- Affichage,
- Services techniques
- Archives

Fait à DAMBACH LA VILLE, le 17 mai 2016

Le Maire

Claude HAULLER

Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée :
Christiane SCHEPPLER

